



ENDURO D'AURE

powered by



Bulletin d'inscription à L'Enduro d'Aure

A retourner à : Vélo Attitude (L'Enduro d'Aure) -- 15 Rue Vincent Mir -- 65170 SAINT LARY SOULAN

13 et 14 septembre 2008

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : --- / --- / -----

Homme

Femme

Adresse :

Téléphone :

E.mail :

Numéro de licence :

Fédération :

Club ou Team :

Catégorie :

J'ai une Responsabilité civile individuelle privée (obligatoire pour participer à l'Enduro d'Aure)

Je joins un certificat médical d'aptitude à l'effort concernant la pratique du VTT et datant de moins de trois mois

J'ai une licence FFC, FFCT ou UFOLEP en cours de validité.

Personne à prévenir en cas de problème

Nom : Prénom : Tél :

Prix de l'inscription : 49 €

Joindre un chèque, ou Chèque vacances à l'ordre de Vélo Attitude. Il est possible de grouper les paiements mais vous devez remplir une fiche par participant

Je certifie avoir pris connaissance du programme de l'Enduro d'Aure et des conditions générales d'inscription jointes (lisez les conditions et cochez cette case avant de signer)

Signature du coureur

Signature des parents valant autorisation

(obligatoire pour les mineurs)

Conditions d'inscription à L'Enduro d'Aure

13 et 14 septembre 2008

1. Intitulé et descriptif du programme

Ils sont ceux indiqués sur la Fiche technique que Vélo attitude vous aura fourni (par internet ou sur simple demande).

2. Inscription réservation

Toute inscription doit être effectuée au moyen du Bulletin d'inscription et être accompagnée du règlement total. Toute inscription implique l'adhésion aux Conditions générales. La réservation ne sera effective qu'à réception du Bulletin d'inscription rempli, signé et accompagné du paiement.

3. Prix et conditions de paiement

Le prix est celui indiqué sur le bulletin d'inscription. Les prestations comprises dans le prix sont celles détaillées sur le programme de l'Enduro d'Aure. Le paiement s'effectue uniquement par chèque ou Chèque vacances à l'ordre de Vélo attitude ou par carte bancaire.

4. Conditions d'annulation

A l'initiative de Velo Attitude : le programme pourra être annulé si un minimum de 50 inscrits n'est pas atteint 21 jours avant le départ. Par définition, les activités de pleine nature sont soumises aux conditions météo et de terrain, indépendantes de la volonté de Vélo Attitude. Par conséquent, le programme peut être modifié ou annulé pour votre sécurité. Dans l'hypothèse où Vélo Attitude serait contraint d'annuler le programme proposé, Vélo Attitude s'efforcera de proposer un programme équivalent que vous serez libres d'accepter ou non. Dans ce cas, si vous décidez de ne pas participer, vous serez entièrement remboursé. En aucun cas Vélo Attitude ne pourra être tenu responsable de ces modifications.

A votre initiative : plus de 30 jours avant le départ, vous serez totalement remboursé. Moins de 30 jours, nous retenons la totalité du montant engagé. Dans le cas où vous décideriez de quitter le programme de l'enduro d'Aure, aucune contrepartie ne pourra être demandée.

5. Assurance

Vélo Attitude vous recommande vivement de souscrire une assurance individuelle couvrant votre responsabilité civile, les risques d'accident, l'assistance rapatriement, les frais de recherche et de secours.



6. Matériel

Si vous décidez de participer avec votre propre matériel, vous devez venir avec un vélo de bonne qualité adapté à la course. En aucun cas le programme ne peut faire l'objet d'une séance d'entretien mécanique de votre matériel.

Bien entendu un munissez-vous d'un casque homologué selon les normes européennes et d'un sac à dos.

Vous utiliserez votre propre nécessaire d'entretien et de réparation. N'oubliez pas les produits et pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement de votre matériel. Vélo Attitude dispose de matériel haut de gamme que vous pouvez louer. Voir les détails sur le site web de Vélo Attitude.

7. Santé Sécurité

Vélo Attitude attire votre attention sur le fait que l'inscription à la course, du fait de son caractère sportif, suppose une bonne condition physique générale, sans contre-indication médicale. Par précaution, si vous présentez une pathologie particulière, Vélo Attitude vous demande d'en informer l'organisation.

Le VTT est une activité dite "à risque" du fait qu'elle se déroule dans des lieux isolés avec du matériel spécifique, parfois en terrain accidenté et nécessitant un apprentissage préalable.

Son bon déroulement est soumis au strict respect des consignes données par l'organisation de l'enduro d'Aure